

AUX VISITEURS

Modification des heures de visites aux bénéficiaires en situation de pandémie À partir du 16 novembre 2009

Afin de prévenir la transmission du virus A(H1N1) en situation de pandémie, et d'assurer la sécurité de ses bénéficiaires, le CSSS de Saint-Jérôme impose des mesures temporaires plus strictes et limitatives aux visiteurs qui se présentent à l'hôpital ou dans les centres d'hébergement.

Hôpital régional de Saint-Jérôme

Période de visite : de 18 h 30 à 20 h 30

Nombre de visiteurs : un à la fois, âgé de 18 ans et plus

Particularités :

En pédiatrie, à l'unité des naissances, à l'unité des soins intensifs et coronariens et à l'urgence, certaines particularités s'appliquent quant au nombre de visiteurs admis et à la durée des visites.

Centre d'hébergement

Période de visite : de 10 h 30 à 20 h 30

Nombre de visiteurs : un à la fois, âgé de 18 ans et plus

Porte d'entrée désignée

Les visiteurs sont invités à utiliser la porte d'entrée principale de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme, située au 290 rue de Montigny. Les visiteurs présentant des symptômes de grippe ne pourront entrer à l'hôpital.

Il est possible que les visites soient complètement interdites dans certaines unités de soins.